Zimbabwe : loi d’indigénisation appliquée

10/02/2010 à 14h16

Les entreprises présentes au Zimbabwe auront un maximum de cinq ans, à partir du 1er mars, pour s’assurer que 51% de leur capital soient aux mains de Zimbabwéens de souche, rapporte mercredi le quotidien d’Etat The Herald.

Suite

Relire : Rhodésie, le pays disparu